

mis en ligne le 1er juin 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12992 DU 31 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

34 Rue de l'Aubépine

Le vendredi 02 juin 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par DEMEPOOL DEMENAGEMENT, 13 rue de la croix Ignon, 35310 MORDELLES

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner le trottoir à hauteur du 34 rue de l'Aubépine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le vendredi 02 juin 2023 à partir de 08h00, il importe de condamner le trottoir à hauteur du n° 34 rue de l'Aubépine pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée,

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

